

Le 24 avril 2023

Jour de deuil national, le 28 avril 2023

Chaque jour, nous bénéficions du travail de millions de travailleuses et de travailleurs qui consacrent une grande partie de leur vie à nous fournir tout ce qui compose la vie moderne, qu'il s'agisse de production d'énergie et de carburant, de fabrication de produits finis ou de transport et de soins des personnes. Malheureusement, tous les ans, des milliers de travailleuses et travailleurs subissent des blessures ou des maladies liées à leurs conditions de travail et, de manière horrifiante, des travailleurs continuent de mourir sur leur lieu de travail ou des suites de leur travail.

Depuis notre dernier Jour de deuil, nous nous souvenons des membres d'Unifor :

Yani Ni, section locale 252

Camil Pouliot, section locale 299

Adam Love, section locale 4268

Michael Daye, section locale 506

Brad Poupard, section locale 2009AP

Jean-Xavier Proulx, section locale 299

Terry Roberts, SPATA-Unifor

Michael Gravelle, section locale 6008

Paul Totten, section locale 45

Ils ne tomberont pas dans l'oubli.

« Pleurons les morts, luttons pour les vivants »

Le slogan du Jour de deuil national reflète la nécessité de se souvenir de celles et ceux qui ont perdu la vie, mais il rappelle aussi, avec force, la nécessité de faire pression pour améliorer la santé et la sécurité sur nos lieux de travail, en veillant à ce que les travailleuses et travailleurs soient protégés contre les risques professionnels qui entraînent des décès, des blessures graves ou des maladies évitables et inutiles.

Le 28 avril, trop de Canadiennes et de Canadiens peuvent nommer une victime d'un accident mortel, d'une maladie ou d'une blessure survenue sur le lieu de travail. Les années ont passé, mais les statistiques sur les décès liés au travail ne se sont pas améliorées. Les nombreux incidents mortels qui surviennent chaque année dans le pays nous bouleversent encore. Chaque jour, en moyenne, trois Canadiennes ou Canadiens meurent en raison de leur travail. En tant que société, nous devons en faire davantage pour les protéger.

La vie des familles des personnes qui ont été tuées ou blessées lors de ces tragédies et bien d'autres sur le lieu de travail est profondément bouleversée. Elles se sentent souvent trahies par un système judiciaire qui met beaucoup trop de temps à établir exactement les circonstances dans lesquelles leurs proches sont décédés, ou les raisons pour lesquelles ils ont subi des blessures ou des maladies qui ont changé leur vie.

Au Canada, les lois sur la santé et la sécurité au travail obligent les employeurs à prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger les travailleuses et les travailleurs. Lorsque ce devoir de diligence n'est pas respecté, ils peuvent faire l'objet d'ordonnances de conformité et même de poursuites. Mais lorsque ce manquement relève d'un mépris délibéré de la vie et de la sécurité des travailleuses et travailleurs, et qu'il se solde par la mort ou des lésions corporelles, la justice exige davantage. Le mouvement syndical canadien a exercé des pressions pendant 12 ans afin de faire modifier le Code criminel, comme en témoigne [le projet de loi C-45, également connu sous le nom de « projet de loi Westray »](#), qui a été adopté en 2004.

Si nous estimons qu'il est impératif de créer ou d'améliorer la réglementation en matière de santé et de sécurité dans un certain nombre de domaines, **nous considérons que le renforcement des lois existantes, y compris les modifications du Code criminel, est encore plus urgent.**

Le 28 avril, nous vous invitons à prendre le temps de réfléchir sur les services rendus à chacun d'entre nous par les milliers de travailleuses et travailleurs invisibles qui constituent la main-d'œuvre de nos communautés et qui soutiennent la vie que nous menons. C'est également une bonne occasion de revoir les mesures de santé et de sécurité sur votre lieu de travail et de répertorier les [ressources accessibles auprès de votre syndicat](#).

Ensemble, veillons à ce que les commémorations du Jour de deuil de cette année envoient un message fort à tous les gouvernements et organismes chargés de l'application de la loi. À chaque occasion, il importe de dire à nos élus que nous exigeons des mesures concrètes et que nous avons l'intention de soutenir que ceux qui s'engageront en ce sens.

Téléchargez les affiches et les éléments à partager sur les médias sociaux créés par Unifor. Publiez des messages sur les médias sociaux, identifiez vos représentants et dites-leur que nous exigeons une meilleure protection pour les travailleuses et les travailleurs.

Nous demandons à toutes les sections locales d'Unifor de partager des histoires et des photos d'activités et d'événements liés à la participation aux activités du Jour de deuil de cette année à healthandsafety@unifor.org.

Téléchargez [l'affiche ici](#).

Téléchargez [le graphique ici](#).